

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1427

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 79, insérer l'alinéa suivant :

« L'armée devra accroître son utilisation des énergies renouvelables pour alimenter ses installations, notamment par l'installation lorsque cela est possible de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables par l'armée contribuera à la réduction de l'empreinte carbone de la France, en accord avec les objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.

Cet investissement, bien que pouvant représenter un coût initial plus élevé, générera des économies à long terme par la réduction des coûts d'énergie. Les installations militaires, avec leurs grands espaces, notamment les toits des hangars, sont particulièrement bien adaptées à l'installation de panneaux photovoltaïques.

En augmentant l'utilisation des ENR, l'armée pourra améliorer son autonomie énergétique. Cela peut être un avantage stratégique, en réduisant la dépendance à l'égard des sources extérieures.

En tant qu'institution publique, l'armée a un rôle d'exemplarité à jouer en matière de transition écologique. L'adoption d'énergies renouvelables enverrait un signal fort et positif à la société française et contribuerait à l'éducation et à la sensibilisation du public sur ces enjeux.